



INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER – 20^{ème} édition
Dimanche 01 Mai 2022 – 6h30 à 17h00

Le nombre d'emplacements étant limité aucune inscription ne sera faite le jour du vide-grenier.

- Les exposants seront placés par les organisateurs sur le site du plan d'eau en fonction de leur arrivée, à partir de **6 h 30**. Les exposants qui désirent être ensemble devront impérativement se présenter en même temps.

- L'inscription ne peut se faire qu'en ligne-par internet et en deux étapes : la première pour enregistrer les renseignements administratifs et la deuxième pour le paiement par CB en ligne.

- Il est demandé **15 euros** pour chaque emplacement de **5 mètres X 5 mètres + 1.80 Euro frais paiement CB (pour l'hébergeur du site)**. Chaque exposant peut demander plusieurs emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé, soit le prix d'un emplacement supplémentaire. Il est accordé un véhicule par emplacement, dans le respect de la surface de l'emplacement.

- La **date limite des inscriptions** est fixée au **Samedi 30 04 2022 – date de réception**. (Aucun dossier ne sera enregistré après cette date.)

- Vous ne pouvez pas participer à plus de deux vides-greniers par an, vous certifiez que les objets exposés sont votre propriété et n'ont pas été achetés dans le but de revente lors de la manifestation du 01 Mai 2022, (Les organisateurs se réservent le droit de faire remballer les exposants qui transgressent cette règle, sans remboursement du prix de l'emplacement).

Le bulletin d'inscription est à remplir en ligne à l'adresse suivante : www.resapuces.fr/2548

Toute inscription sera validée à réception du paiement intégral. Paiement uniquement par CB.

Un message automatique par mail vous sera envoyé pour vous confirmer votre pré- inscription. Cela ne représente en aucune manière la validation du dossier.

Vous recevrez un courriel de l'organisateur validant votre inscription une fois que votre paiement par CB sera validé. Vous devrez présenter ce mail pour pouvoir accéder sur le site du vide-grenier.

Le bulletin est accompagné du règlement intérieur, celui-ci s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Le vide-grenier est interdit aux professionnels et des contrôles pourront être effectués. En cas d'infraction, le renvoi des professionnels sera demandé, sans remboursement des frais d'inscription.

Le N° de réservation n'est pas un numéro d'emplacement. Le placement se fait en fonction de l'heure d'arrivée.

Renseignements possibles sur videgrenier@alnort.com ou www.alnort.com ou au 06.40.08.46.40

INSCRIPTION 2022 sur internet à l'adresse suivante :
www.resapuces.fr/2548



Amicale Laïque

DE NORT SUR ERDRE

Rue des écoles—4390 NORT SUR ERDRE

Règlement intérieur du vide grenier de l'Amicale Laïque de Nort sur Erdre

Article 1 : Le vide grenier de l'Amicale Laïque de Nort sur Erdre est ouvert à toute personne majeure qui en fait la demande, et est interdit aux professionnels.

Article 2 : Le présent règlement s'applique à tous, le seul fait de participer entraîne l'acceptation de ce dernier.

Article 3 : Une facture sera délivrée sur simple demande le jour du vide grenier.

Article 4 : L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité de tous.

Article 5 : La marchandise proposée à la vente devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle sa responsabilité sera engagée. Aucune marchandise neuve.

Article 6 : La vente ou le don d'animaux est interdit sur notre vide grenier. Tout support vidéo à caractère pornographique, les drogues et dérivés, les armes sauf celles de collection reconnues comme telles, sont formellement interdits. Toute dérogation après contrôle entraînera l'exclusion du contrevenant sans remboursement du prix de l'emplacement.

Article 7 : Aucun véhicule ne sera admis sur l'exposition; en revanche, ils pourront se trouver derrière l'emplacement de l'exposant dans la limite du possible (1 seul véhicule/emplacement). Il sera facturé un emplacement supplémentaire en cas de dépassement de l'emplacement.

Article 8 : Nous vous placerons sur le terrain à partir de 6h30, vous ne pourrez commencer à remballer qu'à partir de 17h00 sauf demande expresse à la réservation.

Article 9 : Le prix de l'emplacement est fixé à 15 euros pour 5 mètres de façade X 5m + 1,80 Euros frais paiement CB, chaque exposant peut demander plusieurs emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de demander un supplément en cas de dépassement de l'emplacement réservé, soit le prix d'un emplacement supplémentaire.

Article 10 : Il n'y aura pas de remboursement des pré-inscriptions même en cas d'absence motivée.

Article 11 : La nouvelle législation municipale des déchets impose à chaque exposant de ramasser ses déchets. Les espaces verts devront être respectés et l'emplacement nettoyé au moment de votre départ. Un contrôle de la propreté des emplacements pourra être effectué.

Article 12 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

* ----- *

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier de l'Amicale laïque de Nort sur Erdre, et vous souhaitons une agréable journée lors de votre participation.